Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260408-2026_34-DE

DÉLIB. 2026-34

Département
Des Côtes d'Armor

Arrondissement
de Guingamp

Commune de
LANVOLLON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 avril 2026

Date de convocation	30.03.2026
Date d'affichage	30.03.2026
Nombre de conseillers	
En exercice	19
Présents	17
Votants	18

L'an deux mille vingt-six
le vendredi 8 avril à 20 heures,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain SAPIN, Maire.

Etaient présents :
M. Alain SAPIN - M. Dominique PRIGENT - Mme Aurélie LE PENNEC M. Matthieu BATHEDOU - Mme Margaux LE FEVRE - M. Yann DASPREMONT - M. Jacques BROUDER - Mme Monique LE VOGUER Mme Marie-Françoise LIMPALAER - Mme Sylvie TRILLOT - M. Gilles HENAFF - Mme Gwenaëlle BRIGOT - M. Luis FERNANDES M. Gwendal BESSON SCARABIN - M. Steeve PADIOLEAU Mme Patricia MARTIN - M. Philippe MAUPIN

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : Mme Pascale PENVEN

Absents représentés : Mme Marie-Annick THOMAS représentée par Mme Marie-Françoise LIMPALAER

Monsieur Matthieu BATHEDOU a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Désignation d'un représentant et de deux administrateurs auprès de l'Office de tourisme « Les falaises d'Armor »

Lanvollon, commune actionnaire de la Société Publique Locale Falaises d'Armor, doit désigner par délibération au sein du conseil municipal :

- Un représentant permanent de la commune à l'Assemblée Générale,
- Deux administrateurs pour représenter la commune au sein du Conseil d'Administration de la structure, cette fonction représentant trois à quatre réunions par an.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres votants :

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10 AVR. 2026

Envoyé en préfecture le 10/04/2026
Reçu en préfecture le 10/04/2026
Publié le
ID : 022-212201214-20260408-2026_34-DE

- **DE DÉSIGNER** M le Maire, M Alain SAPIN en tant que représentant permanent de la commune à l'assemblée Générale.
- **DE DÉSIGNER** M Yann DASPREMONT et Mme Sylvie TRILLOT en tant que administrateurs au sein du Conseil d'Administration de l'office de tourisme « les Falaises d'Armor ».

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire
Alain SAPIN

MAIRIE DE LANVOLLON 22290

Le secrétaire de séance
M. Matthieu BATHEDOU

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 10 AVR. 2026